

Maire

Greffier-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, tenue le mardi 9 avril 2024 à 20h00, au Centre communautaire, située au 2842, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton.

Sont présents à cette séance :

Conseiller #1 - monsieur Louis-Philippe Thauvette  
Conseiller #2 - monsieur Jacques Séguin  
Conseiller #3 - monsieur Jean Giroux-Gagné  
Conseiller #4 - monsieur Mario Pitre  
Conseiller #5 - madame Geneviève Raymond

Tous formant quorum, sous la présidence du maire, monsieur Shawn Campbell.

Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur François Day, est également présent.

Est absente à cette séance :

Conseiller #6 - madame Aline Charbonneau

**1. Ouverture de la séance**

Le maire ouvre la séance à 20h00.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

**1. Ouverture de la séance**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2024**

**4. Points ajournés lors de la séance ordinaire du 12 mars 2024**

4.1 Comités de travail – Renouvellement de mandat et nomination des membres

4.2 Octroi de contrat – Rénovation de la piscine municipale

**5. Demande de don, commandite, d'appui ou autre**

**6. Administration et finances**

6.1 Approbation de la liste des comptes

6.2 Adoption du règlement numéro 331-1 modifiant le Règlement numéro 331 fixant le traitement et l'allocation de dépenses des élus

6.3 Autorisation de paiement à Ali excavation inc.

6.4 Demande d'appui pour le renflouement du Fonds régions et ruralité Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale

6.5 Demande d'appui – Collecte hebdomadaire des matières recyclables

6.6 Embauche étudiants été 2024 au service des travaux publics

6.7 Autorisation au ministère des Transports et Mobilité durable – Pont 6<sup>e</sup> Rang

**7. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire**

7.1 Projet de règlement 380 concernant la citation de l'église

7.2 Demande de dérogation mineure 2024-001 – Lot 2 398 012

**8. Travaux publics**

8.1 Octroi de contrat – Toiture du Centre communautaire

8.2 Octroi de contrat – Nivelage des chemins en gravier

**9. Incendie**

Maire

Greffier-trésorier

**10. Arts, culture et loisirs**

**11. Varia**

**12. Mot du maire et parole aux élus**

**13. Questions des citoyens**

**14. Levée de la séance**

24-04-01      CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné  
ET RÉSOLU,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec l'ajournement à une prochaine séance du point suivant :

4.2 - Octroi de contrat – Rénovation de la piscine municipale

ADOPTÉE À MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
Mario Pitre ayant voté contre

**3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2024**

24-04-02      CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2024, une dispense de lecture en séance est accordée.

CONSÉQUEMMENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Séguin  
ET RÉSOLU

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2024.

*N'ayant pas assisté à la séance ordinaire du 12 mars 2024, Louis-Philippe Thauvette, conseiller #1, ne peut exprimer son droit de vote.*

ADOPTÉE À MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
Mario Pitre ayant voté contre

**4. Points ajournés lors de la séance ordinaire du 12 mars 2024**

**4.1 Comités de travail – Renouvellement de mandat et nomination des membres**

*Louis-Philippe Thauvette, conseiller #1, prend parole et fait mention qu'il se retire des comités dont il était membre.*

24-04-03      CONSIDÉRANT QUE les mandats des membres des comités de travail créés en avril 2022 sont arrivés à échéance;

CONSIDÉRANT QUE les mandats de certains comités ont été exécutés et que d'autres sont en cours de réalisation;

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement numéro 372 établissant les règles de régie interne des comités de travail, par lesquelles le conseil municipal a le pouvoir de procéder par résolution à la nomination d'un membre, décider du renouvellement de mandat ou de remplacer un membre faisant partie d'un des comités;

CONSIDÉRANT QUE le maire et le directeur général et greffier-trésorier sont membres d'office de tous comités de travail créés.

Maire

\_\_\_\_\_  
Greffier-trésorier

CONSÉQUEMMENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette  
ET RÉSOLU

QUE les mandats des comités de travail soient renouvelés et qu'ils soient composés des membres suivants :

Marché de Noël :	Jean Giroux-Gagné et Geneviève Raymond
Voirie :	Jacques Séguin et Mario Pitre
Eau :	Mario Pitre et Aline Charbonneau
Embellissement et patrimoine :	Jean Giroux-Gagné et Aline Charbonneau
Sécurité publique :	Jacques Séguin et Geneviève Raymond
Art et culture :	Jean Giroux-Gagné et Aline Charbonneau

ADOPTÉE À MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
Geneviève Raymond ayant voté contre

#### **4.2 Octroi de contrat – Rénovation de la piscine municipale**

*Ajourné*

#### **5. Demandes de don, commandite, d'appui ou autre**

#### **6. Administration et finances**

##### **6.1 Approbation de la liste des comptes**

24-04-04

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Séguin  
ET RÉSOLU,

D'approuver les comptes créditeurs, la rémunération des membres du conseil municipal et le salaire des employés municipaux selon la liste dûment déposée aux membres du conseil et totalisant la somme de 196 990.83 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

##### **Certificat de disponibilité**

Je, soussigné, François Day, certifie que la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, a les crédits disponibles au budget opérationnel permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

\_\_\_\_\_  
Directeur général et greffier-trésorier

##### **6.2 Adoption du règlement numéro 331-1 modifiant le Règlement numéro 331 fixant le traitement et l'allocation de dépenses des élus**

24-04-05

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le Règlement 331 fixant le traitement des élus municipaux le 8 janvier 2013;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire apporter des modifications au règlement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du 12 mars 2024 par le conseiller, Jean

Maire

Greffier-trésorier

Giroux-Gagné et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement était disponible pour consultation sur le site internet de la Municipalité.

CONSÉQUEMMENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné  
ET RÉSOLU

QUE le projet de Règlement numéro 331-1 modifiant le règlement numéro 331 sur le traitement des élus municipaux soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

#### ARTICLE 1

L'article 5 du Règlement numéro 331 est remplacé par l'article 5 qui suit :

Conformément à l'article 5 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, pour chaque exercice financier subséquent à celui de l'entrée en vigueur du présent règlement, une indexation de la rémunération payable aux membres du conseil sera effectuée.

Le taux d'indexation sera équivalent à l'indice de prix à la consommation pour le Québec, établi par Statistique Canada pour le mois d'octobre de l'année précédente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENT

### **6.3 Autorisation de paiement à Ali excavation inc.**

24-04-06

CONSIDÉRANT la retenue exercée par la Municipalité sur le dernier paiement dû à Ali excavation inc. au montant de 278 780,47\$ pour les travaux exécutés en 2021 et 2022 dans le cadre de l'appel d'offres no AO-2021/07-01 ;

CONSIDÉRANT QUE cette retenue de paiement ne sera pas libérée par la Municipalité avant qu'elle ne reçoive les résultats du rapport d'expertise demandée sur les travaux exécutés par Ali ;

CONSIDÉRANT la demande introductive d'instance introduite par Ali excavation inc. ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance des résultats du rapport d'expertise qui recommande de régler le dossier sans pousser l'expertise plus loin ;

CONSIDÉRANT les discussions et négociations entre les deux parties ;

CONSIDÉRANT QU'Ali excavation inc., nonobstant tout règlement d'entente, demeure tenue d'honorer toute garantie légale encore applicable aux travaux.

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Séguin  
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité et Ali excavation inc. conviennent de régler le litige qui les oppose par la signature d'une transaction et quittance ;

QU'à la signature de la transaction et quittance par les deux parties, la retenue sur le paiement dû à Ali excavation inc. au montant de 278 780,47\$ soit libérée par la Municipalité;

Maire

Greffier-trésorier

QUE le directeur général et greffier trésorier soit autorisé à signer la transaction et quittance au nom de la Municipalité ;

QUE soit mandaté les procureurs de la Municipalité afin de produire un avis de règlement hors cour avec les procureurs d'Ali excavation inc. d'ici le 12 avril 2024

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### **6.4 Demande d'appui pour le renflouement du Fonds régions et ruralité Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale**

24-04-07

CONSIDÉRANT la résolution de demande d'appui numéro 2024-03-06-06 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges demandant le renflouement du Fonds régions et ruralité Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale ;

CONSIDÉRANT QUE le Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a pour objectif d'encourager les collaborations entre les organismes municipaux par l'accroissement du nombre de projets de coopération intermunicipale permettant l'amélioration des services offerts aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses municipalités et MRC ont déposé ou ont prévu déposer des demandes d'aide financière à ce programme afin d'améliorer les services aux citoyens et respecter leurs obligations;

CONSIDÉRANT les avis de refus ou d'information reçus du MAMH à l'effet qu'il n'y a plus de fonds pour le financement de nouvelles initiatives, et ce, jusqu'en mars 2025.

CONSÉQUEMMENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné  
ET RÉSOLU

D'appuyer la demande de la MRC de Vaudreuil-Soulanges déposée au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de renflouer le Fonds régions et ruralité Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale, afin d'assurer un soutien adéquat pour les divers projets déposés et à venir d'ici le 31 mars 2025

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### **6.5 Demande d'appui – Collecte hebdomadaire des matières recyclables**

24-04-08

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges doit conclure en début 2024 une entente-cadre de partenariat avec Éco Entreprises Québec (ÉEQ) afin de continuer à fournir les services de collectes sélectives des matières recyclables sur son territoire en 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'article 24.4 de l'entente-cadre de partenariat avec ÉEQ prévoit que la fréquence de collecte des bacs roulants sera d'une fois aux deux semaines;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a signalé à ÉEQ, par demande de dérogation à l'entente-cadre de partenariat avec ÉEQ, qu'elle désirait poursuivre avec une collecte à raison d'une fois par semaine pour les matières recyclables par bacs roulants, mais que cette dernière a été refusée par ÉEQ;

CONSIDÉRANT QU'une collecte moins fréquente des matières recyclables par bacs roulants pourrait réduire la mise en valeur des matières recyclables;

Maire

Greffier-trésorier

CONSIDÉRANT l'effort continu de la MRC, des municipalités et villes sur son territoire à l'égard d'actions de sensibilisation depuis des décennies auprès des citoyens pour l'adoption d'une saine gestion des matières recyclables par ces derniers dans une approche écoresponsable.

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette  
ET RÉSOLU

D'appuyer la MRC dans sa demande au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs de s'assurer que Éco Entreprise Québec (ÉEQ) respecte les demandes légitimes des MRC désirant maintenir la collecte hebdomadaire des matières recyclables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### **6.6 Embauche étudiants été 2024 au service des travaux publics**

24-04-09 CONSIDÉRANT les candidatures reçues et les entrevues effectuées pour les deux postes d'aide-journalier au service des travaux publics pour la saison estivale 2024.

CONSÉQUEMMENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR : Geneviève Raymond  
ET RÉSOLU,

QUE soit embauché Xavier Pelletier et Félix Bouchard aux postes d'aide-journalier au service des travaux publics pour la saison estivale 2024;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer un contrat de travail avec chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### **6.7 Autorisation au ministère des Transports et Mobilité durable – Pont sur le 6<sup>e</sup> Rang**

24-04-10 CONSIDÉRANT QUE; le ministère des transports et de la Mobilité durable prévoit réaliser la reconstruction du pont P-07815, situé sur le 6<sup>e</sup> Rang de la Municipalité, au-dessus de la rivière Delisle;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme à la réglementation d'urbanisme de la municipalité actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE, compte tenue de la nature de cette demande, il n'y a pas d'autre endroit à l'extérieur de la zone agricole de la municipalité pour ce type de demande.

CONSÉQUEMMENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Séguin  
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine-de-Newton appuie la demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'aliénation et l'utilisation non agricole d'une partie des lots 2 400 067 et 2 400 068 du cadastre du Québec, d'une superficie de 575.7 mètres carrés;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Maire

Greffier-trésorier

## **7. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire**

### **7.1 Projet de règlement 380 concernant la citation de l'église**

24-04-11

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du projet de règlement numéro 380 concernant la citation de l'église a été dûment donné par le conseiller Jean Giroux-Gagné lors de la séance ordinaire du 13 février 2024 et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement était disponible pour consultation sur le site internet de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'une séance de consultation publique concernant le projet de règlement s'est tenue le 6 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme, agissant à titre de conseil local du patrimoine conformément aux fonctions qui lui sont dévolues par le règlement numéro 361-1, a donné sa recommandation au conseil municipal relativement au présent projet de règlement.

CONSÉQUEMMENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette  
ET RÉSOLU

D'accepter la recommandation du Comité consultatif en urbanisme agissant à titre de conseil local du patrimoine conformément aux fonctions qui lui sont dévolues par le règlement numéro 361-1,

DE ne pas adopter le règlement numéro 380 concernant la citation de l'église.

ADOPTÉE À MAJORITÉ INCLUANT LA VOIX FAVORABLE DU MAIRE  
Jacques Séguin, Jean Giroux-Gagné et Geneviève Raymond ayant voté contre

### **7.2 Demande de dérogation mineure 2024-001 – Lot 2 398 012**

24-04-12

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot no 2 398 012 aurait dû demander un permis avant la pose d'un conteneur sur le lot ;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de la pose d'un conteneur en marge avant pourrait créer un précédent ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire prévoit faire des travaux d'agrandissement;

CONSIDÉRANT QUE le conteneur sert dans l'immédiat aux conditions de travail des employés ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme relativement à la présente demande de dérogation mineure.

CONSÉQUEMMENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR : Geneviève Raymond  
ET RÉSOLU

D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2024-001 pour le lot no 2 398 012 du Cadastre du Québec pour les 12 prochains mois, afin de permettre au propriétaire d'entreprendre des travaux de réfection de l'usine qui

Maire

\_\_\_\_\_  
Greffier-trésorier

permettront de déplacer le conteneur en marge latérale ou arrière et/ou de faire des travaux d'agrandissement de l'usine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## **8. Travaux publics**

### **8.1 Octroi de contrat – Toiture du Centre communautaire**

24-04-13      CONSIDÉRANT les travaux de réfection nécessaires à la toiture du Centre communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense a été prévue et adoptée au budget de la municipalité de l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut faire une demande d'aide financière au Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a analysé les trois soumissions reçues.

CONSÉQUEMMENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné  
ET RÉSOLU

D'octroyer le contrat de la réfection de la toiture du Centre communautaire à Les constructions Marc Bertheau Inc pour un montant de 97 002.08\$, taxes en sus;

DE faire une demande d'aide financière au Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

### **8.2 Octroi de contrat – Nivelage des chemins en gravier**

24-04-14      CONSIDÉRANT QUE quatre chemins sur le territoire de la municipalité sont en gravier soit, Montée Cholette, Montée Lanthier, rue Cannavina et Grand-Saint-Patrice ;

CONSIDÉRANT l'entretien régulier demandé sur ces routes ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a analysé les trois soumissions reçues.

CONSÉQUEMMENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR : Geneviève Raymond  
ET RÉSOLU

D'octroyer le contrat de nivelage des chemins de gravier à Entreprise S. Besner pour un montant de 5 500.00 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## **9. Sécurité incendie**

## **10. Arts, culture et loisirs**

## **11. Varia**

## **12. Mot du maire et parole aux élus**



Maire

\_\_\_\_\_  
Greffier-trésorier

*Le maire transmet des informations d'intérêt général aux personnes présentes dans la salle. Aucun conseiller ne prend parole.*

### **13. Questions des citoyens**

*Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser leurs questions et précise que la période de questions durera 30 minutes, tel qu'indiqué au règlement numéro 300 portant sur la Régie interne des séances de la municipalité.*

La période de questions débute à 20h27 et se termine à 20h57.

### **14. Levée de la séance**

24-04-15 L'ordre du jour étant épuisé

CONSÉQUEMMENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR : Shawn Campbell  
ET RÉSOLU

QUE la séance ordinaire du 9 avril soit levée à 20h58.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Shawn Campbell, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution 24-04-11 pour laquelle j'exerce mon droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Maire